

AGENDA

Dimanche 13 octobre : AAE
- Randonnée d'Auger-St-Vincent à Duvy. Rendez-vous à préciser.

Jeudi 17 octobre :
permanence France Services de 9h30 à 11h30 à la mairie de Baron.

Dimanche 27 octobre : AAE
- Randonnée en forêt d'Ermenonville - Abbaye de Châalis. Rendez-vous à 8h30 place St pierre à Baron.

Dimanche 27 octobre : le comité des fêtes célèbre Halloween à 15 heures au local d'animation.

Jeudi 31 octobre : le restaurant l'Hirondelle organise une soirée Halloween à 19h30. Réservations au 03 44 54 21 30.

ASSOCIATION BARON CULTURE

Venez vous inscrire !
Ouverture de la
bibliothèque :

Mercredi de 17h00 à 19h00
Vendredi de 17h30 à 18h45
Samedi de 11h00 à 12h15
Cotisation : 5 € par famille

L'ÉGLISE DE BARON

Il est rappelé que l'église de Baron ouvre ses portes au public chaque premier samedi du mois de 10h00 à 12h00.

Communiqué de Danse & Musique en Valois

Danse et Musique en Valois propose un atelier « chorale enfants ». Cet atelier est gratuit si une inscription à DMV a déjà été effectuée.

Travail de la posture autour d'un répertoire vocal adapté à l'effectif.

Partager et se produire au sein de la structure ou sur le territoire. Chanter en chœur et en corps, et répandre les sourires autour de projets artistiques.

Deux horaires proposés :

- Le mardi de 18H à 19H à Nanteuil-le-Haudouin
- Le vendredi de 18H à 19H à Crépy-en-Valois

Contact : 03 44 59 26 96

Union célébrée à Baron

Pauline HUART et Laurent MIDA, le 14 septembre 2024

L'ECHO DE BARON Octobre 2024



www.mairiedebaron.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

Vous avez la possibilité de rencontrer vos élus sans rendez-vous, à la mairie de Baron, chaque samedi de 10h00 à 11h30.

Vous pouvez également prendre rendez-vous à un autre moment en appelant le 03 44 54 20 55

Jours	Mairie et Agence Postale 03 44 54 20 55
Lundi	9 h 00 à 12 h 00
Mardi	9 h 00 à 12 h 00
Mercredi	Fermé
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00
Vendredi	9 h 00 à 12 h 00
Samedi	9 h 00 à 12 h 00

FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

LES SAMEDIS
2 ET 9 NOVEMBRE

Vacances de la Toussaint

Samedi 19 octobre
Reprise le lundi 4 novembre
2024

Notre eau de consommation

Les analyses des eaux destinées à notre consommation ont été effectuées le 10 septembre dernier en application du Code de la Santé Publique.

Vous pouvez consulter ces résultats sur le site de la commune www.mairiedebaron.fr

Passage à l'heure d'hiver

Le prochain changement d'heure en France aura lieu dans la nuit du **samedi 26 au dimanche 27 octobre 2024**.

A 3 heures du matin, il sera 2 heures ; il faudra reculer nos montres d'une heure ; nous gagnons une heure de sommeil et le soleil se couchera une heure plus tôt.

Tous les pays de l'union européenne changent d'heure à cette date.

La suppression de ce changement d'heure n'est plus à l'ordre du jour.

PERMANENCE FRANCE SERVICES

Pour vous aider dans vos démarches administratives, un nouvel accueil '**France Services**' est organisé à la mairie de Baron le :

JEUDI 17 OCTOBRE
de 9h30 à 11h30

B A F A

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

La Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-France propose différentes sessions de formations au BAFA afin de devenir animateur.trice en accueil collectif de mineurs.

Cette formation s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans minimum.

Tous les renseignements sont consultables sur le site de la commune

www.mairiedebaron.fr

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes est au regret d'annoncer, qu'en l'absence de bénévoles, il ne sera pas possible d'organiser la distribution de brioches.

Cependant, afin de fêter Halloween, les petits baronnais ainsi que leurs parents sont invités au local d'animation à 15 heures le **dimanche 27 octobre** pour la traditionnelle chasse aux friandises.

Afin d'éviter de dégrader cette partie de la voirie, il est demandé aux propriétaires des véhicules de ne pas se garer sur la partie herbue au croisement de la route de Montagny et du Faubourg de Bachet.

FERMETURE DU RESTAURANT L'HIRONDELLE POUR CONGÉS

Le restaurant sera fermé du dimanche 13 octobre au dimanche 20 octobre inclus

Soirée Halloween
Jeudi 31 octobre (*voir agenda*)

Quelques règles de base à rappeler...

Il a été signalé à plusieurs reprises qu'un groupe d'enfants de Baron livrés à eux-mêmes ont été aperçus (le mercredi et en soirée) à dégrader du matériel public.

Nous rappelons que les parents sont responsables de leurs enfants mineurs et que la commune peut se retourner contre eux afin d'obtenir réparation.